



## **REGLES DE VIE TOUTES ACTIVITES PERI-SCOLAIRES 2018-2019**

Le restaurant scolaire, la garderie sont des lieux et des moments de vie en collectivité.

### **C'est pour toi l'occasion :**

- D'apprendre à vivre ensemble
- De découvrir de nouvelles saveurs

### **C'est aussi pour toi, avant ou après le repas, un moment privilégié pour :**

- Discuter avec tes copains
- Jouer avec eux

Pour que cela se passe le mieux possible, il y a quelques règles de base qui doivent être respectées par **TOUS**.

### **D'une manière générale :**

- Je me rends au restaurant scolaire, à la garderie dans le calme ;
- Je mange dans le calme, je goûte à tout ;
- Je respecte le matériel, je ne joue pas avec la nourriture, je ne la jette pas ;
- Je respecte mes camarades et les adultes ;
- Je considère chacun comme je souhaite être considéré ;
- Je parle à chacun comme je souhaite que l'on me parle ;
- Je respecte les personnes qui assurent le service, la garderie, et je leur obéis ;
- Je respecte les jeux mis à ma disposition ;
- Je n'utilise pas mon téléphone portable, ni aucun jeu pendant le repas, dans la garderie ;
- Je n'apporte pas de jouets ou jeux personnels.

**Le personnel d'encadrement veillera à l'application de ces règles et au respect mutuel.**

**Si je ne respecte pas ces règles, voici les sanctions qui seront prises :**

- 1er rappel à l'ordre : carton jaune
- 2ème rappel à l'ordre : carton jaune (signalé à mes parents par courrier de la mairie de Mouen)
- 3ème rappel à l'ordre : carton rouge

A l'issue de ce carton rouge, mes parents seront invités à venir en mairie afin de discuter de mon comportement.

Si mes parents ne répondent pas à l'invitation de la mairie, je serai exclu pendant 4 jours ;

Si mon comportement ne s'améliore pas malgré l'entretien, je serai exclu du restaurant scolaire ou de la garderie pendant 4 jours ;

Si ma mauvaise attitude persiste, je serai renvoyé du restaurant scolaire, ou de la garderie.

**Dans le cas d'acte grave, le maire se réserve le droit d'appliquer la sanction qu'il estime nécessaire.**

**En tout état de cause, l'interlocuteur unique reste la mairie et non le personnel d'encadrement.**

**Date :**

**Signature de l'enfant :**

**Signature des deux parents :**